

## Un appel aux dons pour sauver l'église



Un appel aux dons pour sauver l'église

Une convention tripartite a été signée samedi matin, en mairie, entre la Fondation du patrimoine, représentée par Christophe Jankowiak, délégué territorial, Marie-Claude Mauras, maire de la commune et Michèle Ihidopé, présidente de l'Association de sauvegarde du patrimoine de Panjas.

À cette occasion étaient présents Vincent Gouanelle, conseiller départemental, des conseillers municipaux, ainsi que plusieurs membres de l'Association de sauvegarde du patrimoine de Panjas. Auparavant, une étude avait été réalisée, à la demande de la mairie auprès des Bâtiments de France. La consolidation des contreforts côté nord, la restauration des toitures côté nord font partie des travaux urgents à entreprendre ainsi que la restauration des vitraux des baies hautes.

Samedi, Marie-Claude Mauras a remercié Michèle Ihidopé et Christophe Jankowiak en précisant :

« Sur ce dossier nous y travaillons depuis longtemps. Nous y avons mis beaucoup de temps, mais nous y sommes arrivés. Pour cette première tranche, les travaux s'élevaient à 165 000 euros HT dont 22 000 pour les vitraux. La commune prendra à sa charge la consolidation des contreforts et la restauration des toitures dont le budget a été voté à l'unanimité par le conseil municipal. En accord avec la mairie, l'association portera le projet de la restauration des vitraux. »

Michèle Ihidopé a informé Christophe Jankowiak des démarches complémentaires entreprises pour sauver l'église :

« Nous comptons participer aux prix du Pèlerin. Nous avons obtenu 310 signatures de panjagaises et panjagais, ce qui montre une forte mobilisation de la population pour sauver son église et tout l'intérêt qu'elle y porte. »

Afin d'alléger la charge communale, la municipalité a fait appel à la Fondation du patrimoine. Cette dernière lance une souscription pour permettre à chacun d'apporter son aide à ces travaux de sauvegarde de ce patrimoine très ancien et exceptionnel par ses fresques datant du XIIe siècle.

Christophe Jankowiak a précisé les avantages fiscaux accordés aux donateurs et a invité au mécénat aussi bien provenant des particuliers que des entreprises.

« Pour les entreprises, le don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaire HT. Un don de 500 euros = 300 euros d'économie. Pour les particuliers, leur don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% de l'impôt sur le revenu. Un don de 100 euros = 66 euros d'économie d'impôt. D'autres avantages fiscaux sont proposés pour l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75%.

Les personnes qui souhaitent faire un don, peuvent le faire par Internet à l'adresse [fondation-patrimoine : http://www.fondation-patrimoine.org/59176](http://www.fondation-patrimoine.org/59176)

Par courrier, les donateurs sont invités à retirer, à la mairie de Panjas le bon de souscription, de le compléter et de l'accompagner du règlement par chèque, libellé exclusivement à l'ordre de la Fondation du patrimoine-église Saint-Laurent de Panjas, et à l'adresser à l'adresse suivante : Fondation du patrimoine- délégation Occitanie Pyrénées 11 boulevard des Récollets- Le belvédère 6B 31 400 Toulouse. Un reçu fiscal sera établi à l'attention des donateurs.